

Extrait du procès-verbal de la délibération n° 41/CB/2024 du 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin, à 17 heures 00, le Conseil municipal de Bouéni était réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale de Monsieur Mouslim ABDOURAHAMAN, le Maire de Bouéni et sous la présidence de Elline HEDJA, 3^{ème} adjointe au maire.

Date de la convocation :
Le 24 juin 2024

Nombre de conseillers :
1-en exercice : 29
2-présents : 07
3-absents : 22
4-Procuration : 00
Votants : 07

Étaient présents : Elline HEDJA, Salimati ALLAOUI, Fahardine KAMAL, Msilimati ABDOU, Mu'uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Soiffiatty OUSSENI.

Absents : MOHAMED Nouriati, SOUF Sitti Thanya Binti, Mouslim ABDOURAHAMAN, Sufati OMAR ASSANI, Mouhamadi SAINDOU, Moussa MOUHAMADI, Fatima SALIM., Assadillahi HAMIDOUNI, Bibi-Fatima BOINA, Ali Abdallah OUMAR, Hafidhou ABIDI MADI, Anissa ABDULLATIF Anouoiri ABDOU SOILIHI, Zakiya TOIBIBOU, Djimoi AHAMADA, Oildaty MELA, Mohamed DAOUDA, Assani SAINDOU, Nadine MOUSSA, Maïssara ALI, Nassumou SOLA, Ousseni MIRHANE, Ali DJAROUDI.

Objet :

Modification de la
délibération
n°96/CB/2006 du 23
septembre 2006

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du conseil. Madame Salimati ALLAOUI, Conseillère Municipale, a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

En l'absence du Maire, c'est Madame Elline HEDJA 3^{ème} Adjointe au Maire qui préside la séance.

La Présidente rappelle qu'il n'y a pas lieu de quorum. Il s'agit de la deuxième convocation. La première convocation était faite le 14 juin 2024 et la réunion était prévue le 23 juin 2024.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L 332 et L 422-28 ;
Vu le Décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;
Vu le budget de la collectivité,
Vu la délibération n°96/CB/2006 du 23 septembre 2006, le conseil municipal a délibéré pour la transformation du poste d'agent de développement en poste de chef de projet développement au grade d'attaché territorial ;

Vu le rapport n°51/CB/2024 portant modification de la délibération n°96/CB/2006 du 23 septembre 2006 relative à la transformation du poste d'agent de développement en chef de projet politique de la ville ;

Considérant la réorganisation des services actuellement en cours et afin d'optimiser nos ressources humaines, il semble opportun de modifier la délibération en question afin de modifier le poste intitulé « transformation du poste d'agent de développement en chef de projet de développement » en « chef de projet politique de la ville » et de modifier le cadre d'emploi de celui-ci ;

Considérant qu'il convient de délibérer afin de modifier de la délibération n°96/CB/2006 du 23 septembre 2006 comme indiqué ci-dessus ;

Considérant qu'il convient de modifier la délibération de la façon suivante :

Cadre d'emplois : attachés territoriaux et rédacteurs territoriaux ;



[Signature]

VILLE DE BOUENI

Acte certifié exécutoire

Transmis au

Représentant de l'Etat

Le : 03/07/2023

Notifié ou Affiché

Le : 03/07/2023

Grades : attaché territorial, rédacteur principal de 1^{ère} classe et rédacteur territorial ;

Quotité : temps complet ;

Sur proposition de la Présidente;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;
Décide :**

Article 1 :

- ✓ De modifier la délibération n°96/CB/2006 intitulé « transformation du poste d'agent de développement en chef de projet de développement » en « **poste du chef de projet politique de la ville** » ;

Article 2 :

- ✓ De modifier les cadres d'emplois et les grades comme indiqué ci-dessus

Article 3 :

- ✓ D'autoriser le Maire à signer les inhérents.

Ainsi fait et délibéré les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait certifié conforme.

Le 01 juillet 2024.

Le Maire de Bouéni,


Mouslim ABDOURAHAMAN

